



SPASER 2023-2026

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables



SIPPREC
ÉNERGIES ET NUMÉRIQUE



Sommaire

AXE 1

TRANSVERSAL

Orientation 1

Optimiser la mutualisation des achats

→ [page 11](#)

Orientation 2

Amplifier le sourcing et la veille

→ [page 12](#)

Orientation 3

Renforcer la communication et la transparence

→ [page 13](#)

AXE 3

ÉCONOMIE RESPONSABLE

Orientation 1

Soutenir l'accès des TPE/PME à la commande publique

→ [page 19](#)

Orientation 2

Encourager le commerce équitable et l'achat éthique

→ [page 20](#)

Orientation 3

Favoriser l'économie sociale et solidaire

→ [page 21](#)

AXE 2

SOCIAL

Orientation 1

Faciliter l'insertion

→ [page 15](#)

Orientation 2

Aider les personnes en situation de handicap

→ [page 16](#)

Orientation 3

Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité

→ [page 17](#)

AXE 4

ENVIRONNEMENT

Orientation 1

Continuer la transition écologique

→ [page 23](#)

Orientation 2

Stimuler l'économie circulaire et réduire la production des déchets

→ [page 24](#)

Édito



Jacques J.-P. Martin
Président du SIPPEREC

Fondé en janvier 1924, le SIPPEREC a eu pour vocation première de contribuer à un développement solidaire et équitable des territoires en permettant l'accès de tous à un service de distribution et de fourniture d'électricité. Cette vocation a été sans cesse renforcée par l'implication toujours plus importante du SIPPEREC dans des projets de valorisation des énergies renouvelables, d'aménagement numérique du territoire et de mobilité durable.

Le SIPPEREC est un acteur majeur du secteur public en Île-de-France pour la transformation des territoires. Première concession d'électricité de France, le SIPPEREC compte 117 collectivités adhérentes pour un total d'environ 7 millions d'habitants. Il pilote 150 marchés publics pluriannuels et 29 délégations de service public. En ce sens, le SIPPEREC est donc un acheteur public incontournable et puissant en Île-de-France, susceptible de permettre l'émergence de modèles économiques et sociaux plus responsables.

Les équipes du SIPPEREC ont souhaité se doter d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables pour la période 2023-2026, dans l'objectif de maîtriser la dépense publique, de contribuer à l'équité sociale et de favoriser une saine compétitivité entre les acteurs économiques tout en accompagnant les transitions énergétique et numérique... L'ensemble des mesures prises en ce sens sont détaillées dans ce document et feront l'objet d'une évaluation annuelle qui nous permettra de mesurer les résultats atteints.

La commande publique

◆ 10 FÉVRIER 2020

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

◆ 22 AOÛT 2021

Article 35 de la loi du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi climat et résilience).

◆ 9 MARS 2021

Le décret du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

◆ 15 NOVEMBRE 2021

La loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France.

◆ DÈS MAINTENANT

› Obligation de vigilance

Possibilité d'exclure de la procédure de passation d'un marché ou d'un contrat de concession les sociétés de plus de 5 000 salariés en France ou 10 000 dans le monde qui ne satisfont pas à l'obligation d'établir un plan de vigilance permettant d'identifier les risques et atteintes graves aux droits humains, à l'environnement, à la santé et à la sécurité (L. 2141-7 et L. 3123-7-1 du CCP).

◆ DÈS LE 1^{er} JANVIER 2023

› SPASER

Obligation d'élaborer un SPASER lorsque le montant total annuel des achats est supérieur à 50 millions d'euros pour les acheteurs soumis au code de la commande publique (D. 2111-3 du CCP).

◆ AU PLUS TARD LE 1^{er} JANVIER 2024

› Données essentielles

Les acheteurs doivent publier sur le portail national des données ouvertes les données essentielles des marchés ≥ 40 000 € HT et des contrats de concession (R. 2196-1 et R. 3131-1 du CCP).

◆ À COMPTER DU 21 AOÛT 2026

› Critère environnemental

Plus possible de définir dans les marchés publics ou les contrats de concession un critère d'attribution unique fondé sur le prix :

- › les caractéristiques environnementales de l'offre doivent toujours être prises en compte (R. 2152-7 et R. 3124-4 du CCP).

Obligation pour les concessionnaires de décrire dans le rapport annuel communiqué à l'autorité concédante : les mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique.

Chiffres clés

◆ 41 800

tonnes de CO₂ évitées par an
(soit l'équivalent de 56 500 voitures
retirées de la circulation)

◆ 694 M€ HT

montant des **marchés**
attribués en 2021

◆ 28

Schémas Directeurs Énergie
depuis le début du marché actuel
d'AMO performance énergétique
du patrimoine bâti

1

centrale de production
et de distribution
d'hydrogène vert



106

centrales photovoltaïques
exploitées dans 50 villes,
pour une puissance cumulée
de près de 5 MWc

100^e

centrale photovoltaïque
inaugurée par le SIPPPEC
fin 2020, dont 12 sur
des lycées de la Région
Île-de-France

510 285 kg

de CO₂ économisés
avec les centaines
de bornes bleues déjà
déployées à fin juin 2022





AXE I

|

TRANSVERSAL

Optimiser la mutualisation des achats

- ◆ Améliorer la qualité de l'offre de services et proposer de nouvelles offres.
- ◆ Être au plus près des besoins des collectivités.

Exemples d'actions

- ▶ Favoriser des marchés structurés au regard de la typologie/taille de nos adhérents.
- ▶ Développer un extranet plus interactif avec nos adhérents.

RÉSULTATS ATTENDUS

Des achats mutualisés utiles et nécessaires aux politiques publiques.

Exemplarité des achats mutualisés socialement et écologiquement responsables.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'adhérents utilisant les marchés.

Nombre de nouveaux marchés proposés et volume d'achats.

ACHATS CONCERNÉS

Performance énergétique, énergies, mobilités, numérique, information géographique, techniques de la ville.

Amplifier le sourcing et la veille

- ◆ Développer le recours au sourcing sous toutes ses formes.
- ◆ Poursuivre les échanges avec les entreprises afin de les sensibiliser aux achats responsables.
- ◆ Encadrer les prestations susceptibles d’être sous-traitées pour mieux les contrôler lors de l’exécution.
- ◆ Renforcer la montée en compétence des chef(fe)s de projet en termes de développement durable.
- ◆ Instaurer une pratique régulière de veille sur les domaines d’activités du SIPPAREC.

Exemples d’actions

- ▶ Former régulièrement des chef(fe)s de projet au développement durable dans la commande publique.
- ▶ Envoyer mensuellement une veille juridique.
- ▶ Utiliser un outil de sourcing.
- ▶ Poser des questions systématiques aux entreprises sur les considérations sociales et environnementales lors des sourcing, ainsi que sur leur recours à la sous-traitance.

RÉSULTATS ATTENDUS

Homogénéiser les pratiques et sécuriser les procédures.

Améliorer la rédaction des marchés et la qualité des offres reçues en matière de développement durable.

ACHATS CONCERNÉS

Tous.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d’entreprises sourcées qui répondent au marché.

Nombre de jours de formation.

Nombre de veilles juridiques transmises.

Renforcer la communication et la transparence

- ◆ Développer des actions de communication externe pour mettre en valeur les avancées du SIPPEREC en matière de **commande publique durable** et les incidences concrètes de sa mise en application sur le territoire.
- ◆ Assurer une politique de communication interne en direction de l'ensemble des élu(e)s et des agents concernés par la commande publique.
- ◆ Améliorer l'information (contenu et accès) des opérateurs économiques et des citoyens sur les **contrats passés et la nature des besoins du SIPPEREC.**

Exemples d'actions

- › Diffuser largement le SPASER.
- › Rencontrer les adhérents et les prestataires spécifiquement sur le SPASER.
- › Diffuser une planification des consultations à lancer à destination des opérateurs économiques.
- › Rédiger différemment les dossiers de consultations des entreprises pour rendre plus visibles les considérations sociales et environnementales.
- › Dématérialiser totalement la commande publique.

RÉSULTATS ATTENDUS

Avoir une communication interne et externe homogène, régulière et qui permette l'acculturation de tous les acteurs (prestataires, adhérents, élus, agents).

Susciter une plus large concurrence dans les consultations.

Rendre compte de l'activité du SIPPEREC par une programmation annuelle des marchés à disposition des opérateurs économiques.

ACHATS CONCERNÉS

Tous.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de vues du SPASER sur les différents sites.

Nombre moyen de réponses aux marchés.

Ratio nombre de marchés programmés/nombre de marchés passés dans l'année.



AXE II

SOCIAL

Faciliter l'insertion

- ♦ Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi, via les clauses sociales.

Exemples d'actions

- ▶ Partager chaque année la programmation des achats pour identifier les marchés qui pourront faire l'objet d'une clause sociale.
- ▶ Diversifier et augmenter le nombre de marchés comportant une clause sociale (y compris au sein des marchés de prestations intellectuelles).
- ▶ Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de ces clauses (recrutement des publics bénéficiaires, intégration dans l'entreprise et suivi du parcours d'insertion, formation, etc.).

RÉSULTATS ATTENDUS

Lancer 30 % de marchés, dont la valeur estimée est supérieure ou égale aux seuils européens, contenant une considération sociale.

Permettre à un nombre plus important de personnes éloignées de l'emploi d'accéder au marché du travail.

INDICATEURS DE SUIVI

Pourcentage des marchés lancés contenant une considération sociale.

Nombre d'heures d'insertion réalisées.

ACHATS CONCERNÉS

Tous.

Aider les personnes en situation de handicap

- ◆ **Faciliter l'insertion** sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi, via le recours aux marchés réservés au secteur du handicap.
- ◆ Recourir aux critères de performance sociale, d'insertion professionnelle ainsi que d'attribution à caractère social.

Exemples d'actions

- ▶ Réserver une partie des marchés au secteur adapté et protégé (entreprises adaptées et/ou aux ESAT).
- ▶ Intégrer l'enjeu de l'accessibilité pour un maximum de publics, au-delà des obligations réglementaires.
- ▶ Sensibiliser les agents ainsi que les fournisseurs.

RÉSULTATS ATTENDUS

Faciliter le plein exercice de la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Recourir à des structures du secteur adapté pour favoriser leur accès au marché de l'emploi.

Améliorer la définition des besoins pour garantir que tous les citoyens puissent accéder aux espaces publics, aux animations et aux services numériques.

ACHATS CONCERNÉS

Tous.

INDICATEURS DE SUIVI

Pourcentage des marchés d'équipements et de services du SIPPAREC qui intègre les enjeux de l'accessibilité.

Volume d'achats des marchés réservés.

Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité

- ◆ Œuvrer pour l'égalité femmes/hommes.
- ◆ Rappeler les engagements et les attentes du SIPPAREC en faveur de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations à l'embauche.

Exemples d'actions

- ▶ Intensifier les actions de sensibilisation, notamment auprès des réseaux d'entreprises (valoriser le label Diversité et le label Égalité).
- ▶ Intégrer des exigences de parité dans les conditions d'exécution du marché, dès que l'objet du marché le permet.
- ▶ Aborder la question de la discrimination à l'emploi dans les questionnaires de sourcing.
- ▶ Intégrer dans les documents contractuels une clause d'exécution relative à la lutte contre les discriminations, associées à des pénalités ou à des clauses incitatives.

RÉSULTATS ATTENDUS

Toucher une plus grande diversité, dont les femmes, les seniors, et les plus jeunes, trois catégories aujourd'hui insuffisamment représentées parmi les publics bénéficiaires.

INDICATEURS DE SUIVI

Pourcentage de contrats notifiés intégrant une clause ou des critères relatifs à l'égalité F/H.

Pourcentage de contrats notifiés intégrant une clause ou des critères relatifs à la lutte contre les discriminations.

ACHATS CONCERNÉS

Tous.



AXE III

ÉCONOMIE
RESPONSABLE

Soutenir l'accès des TPE/PME à la commande publique

- ◆ Utiliser l'achat public pour soutenir l'activité économique des TPE/PME.
- ◆ Développer et maintenir des partenariats avec des acteurs favorisant l'accès des TPE/PME à l'achat.

Exemples d'actions

- ▶ Créer des temps de rencontre réguliers entre les acheteurs du SIPPAREC et les acteurs économiques du territoire.
- ▶ Systématiser la possibilité pour les candidats de proposer des variantes environnementales et/ou sociales.
- ▶ Mettre en place des clauses financières incitatives (avances, acomptes, clauses de révision...).

RÉSULTATS ATTENDUS

Proposer des allotissements dimensionnés selon les marchés fournisseurs.

Avoir une meilleure connaissance des prestataires locaux.

Œuvrer pour sécuriser la trésorerie des entreprises.

INDICATEURS DE SUIVI

Pourcentage et volume financier des contrats publics adressés aux TPE et PME selon la segmentation par domaine d'achat.

Pourcentage du panel de prestataires représenté par des TPE / PME issues de la Région.

ACHATS CONCERNÉS

Tous.

Encourager le commerce équitable et l'achat éthique

- ◆ Introduire dans les achats de produits ciblés des exigences de labels garantissant un mode de production, de fabrication, de diffusion conforme aux principes du **commerce équitable** (Nord-Sud et Nord-Nord).

Exemples d'actions

- ▶ Faire des lots réservés d'achats équitables.
- ▶ Assurer un suivi annuel des achats équitables.
- ▶ Informer/former les agents sur les enjeux du commerce équitable et la manière de les intégrer dans les marchés.

RÉSULTATS ATTENDUS

Acheter local.

Privilégier les ressources issues de filières durables.

Favoriser les écolabels.

ACHATS CONCERNÉS

Famille d'achats issus du décret du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et plus de denrées alimentaires.

INDICATEURS DE SUIVI

Pourcentage de contrats intégrant des critères ou des clauses en faveur des achats équitables.



Favoriser l'Économie sociale et solidaire (ESS)

- ◆ Favoriser l'accès des marchés aux entreprises de l'ESS pour soutenir leur développement.

Exemples d'actions

- ▶ Réserver des marchés aux acteurs de l'ESS.
- ▶ Faciliter leur accès aux marchés publics « classiques ».

RÉSULTATS ATTENDUS

Faciliter l'accès des entreprises de l'ESS aux marchés publics.

Développer le volume des achats auprès d'entreprises de l'ESS.

Informar les entreprises de l'ESS sur les intentions d'achats à venir.

Renforcer la connaissance de l'offre ESS.

ACHATS CONCERNÉS

Bâtiment, travaux publics, environnement, énergie, collecte, traitement, réduction, recyclage et réemploi des déchets, restauration, administration, impression, nettoyage, textile, formation, communication, animation et ingénierie.

INDICATEURS DE SUIVI

Pourcentage des marchés attribués aux acteurs de l'Économie sociale et solidaire.

Pourcentage du panel de prestataires représenté par des TPE/PME issues de la Région.



AXE IV

|
ENVIRON-
NEMENTAL

Continuer la transition écologique

- ◆ Réduire la consommation énergétique et l’empreinte carbone des équipements et services sur le territoire du SIPPAREC.
- ◆ Développer l’offre de services pour des marchés tournés vers les transitions énergétique et numérique.

Exemples d’actions

- ▶ Adapter le parc de véhicules et le parc informatique grâce aux marchés proposés aux adhérents.
- ▶ Améliorer les performances énergétiques des bâtiments et de l’éclairage public par la maîtrise d’ouvrage.
- ▶ Demander aux entreprises dans les conditions d’exécution des marchés une sobriété numérique et une diminution des émissions.
- ▶ Proposer une offre d’achat d’électricité verte premium.
- ▶ Avoir des considérations environnementales dans tous les marchés.

RÉSULTATS ATTENDUS

Réduire massivement les émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement des adhérents du SIPPAREC, mais également sur l’ensemble du territoire du SIPPAREC.

ACHATS CONCERNÉS

Tous.

INDICATEURS DE SUIVI

Pourcentage des marchés soumis au questionnement de leur impact carbone/consommation d’énergie.

Pourcentage des marchés qui disposent de considérations environnementales.

Stimuler l'économie circulaire et réduire la production des déchets

- ◆ Utiliser le levier de la commande publique pour promouvoir les piliers prioritaires de l'économie circulaire : écoconception, recyclage, réemploi et réparation, écogestes, économie de la fonctionnalité, location, achat de l'usage plutôt que du bien, etc.
- ◆ Mettre en place un questionnement systématique autour du besoin : est-il réel ? Est-il possible de prolonger la durée de vie du produit ? Le produit peut-il être réparé ? Le produit (ou la prestation) peut-il être loué, partagé ?
- ◆ Dans les marchés de fournitures, inclure des clauses pour l'intégration de matières recyclées et exiger des produits issus du réemploi à chaque fois que cela est possible.

Exemples d'actions

- ▶ Remplacer le critère prix par le coût global d'utilisation ou le coût cycle de vie des produits jusqu'à élimination.
- ▶ Introduire des conditions d'exécution favorisant l'usage de matériaux de construction « biosourcés » ou provenant de recyclage et/ou conditionnement réduit.
- ▶ Introduire un critère d'attribution spécifique pour le traitement des déchets.
- ▶ Favoriser les entreprises proposant la réutilisation sur place des produits et matériaux issus du chantier.
- ▶ Réduire au maximum les emballages utilisés par les titulaires de marchés.

RÉSULTATS ATTENDUS

Augmenter la part de matières recyclées et la proportion de matériels issus du réemploi dans ses achats, raisonner en coût global d'utilisation ou en coût cycle de vie des produits jusqu'à élimination, améliorer le taux de déchets recyclés et diminuer la production des déchets au SIPPPEC et dans les marchés.

d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et des marchés de travaux.

INDICATEURS DE SUIVI

Pourcentage d'achat de fournitures biosourcées, écoconçues, recyclées et en réemploi.

Pourcentage de marchés intégrant une clause de réduction des déchets, de traitement des déchets et de valorisation des déchets.

ACHATS CONCERNÉS

Famille d'achats issus du décret du 9 mars 2021 relatif à l'obligation

Conception-réalisation
Agence 4août

Crédit photo
Hugo Lebrun

En savoir plus sur : sipperec.fr

SIPPEREC
Tour de Lyon Bercy
173/175 rue de Bercy – CS 10205
75588 Paris cedex 12
Tél. : 01 44 74 32 00



SIPPEREC
ÉNERGIES ET NUMÉRIQUE